

DIFFAMATION

Corminbœuf à nouveau visé par Acusa

NICOLAS MARADAN

Erwin Kessler en remet une couche. En 2006, le président de l'Association contre les usines d'animaux (Acusa) avait diffusé un tout-ménage où il accusait le conseiller d'Etat en charge de l'Agriculture, Pascal Corminbœuf, d'avoir violé la loi sur la protection des animaux. Trois ans et demi et une condamnation pour diffamation plus tard, Erwin Kessler revient à l'attaque dans l'édition de mars de sa revue. Il dénonce la «justice arbitraire du canton de Fribourg».

On croyait pourtant l'affaire réglée. A la suite d'une plainte déposée par Pascal Corminbœuf et instruite par Jean-Luc Mooser, président de l'Office des juges d'instruction,

Erwin Kessler avait été condamné en avril 2009 pour diffamation et injure à une peine de 45 jours-amendes fermes (à 70 fr. le jour, soit 3150 fr.), auxquels il faut encore ajouter 4000 francs de frais de justice. Ce verdict du Tribunal cantonal était même confirmé en novembre dernier par le Tribunal fédéral.

Mais le président de l'Acusa réitère aujourd'hui ses accusations et en ajoute même de nouvelles, notamment à l'encontre de Jean-Luc Mooser et de Pierre Nidegger, commandant de la police fribourgeoise, qu'il traite de «magouilleurs».

Pourquoi ces nouvelles accusations tombent-elles maintenant? Car Erwin Kessler, injoignable hier, explique dans sa

revue vouloir porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

«Ce tout-ménage fait des amalgames que je réfute totalement», se défend Pascal Corminbœuf. Pour lui, cette affaire a déjà été classée. «C'est du réchauffé. De plus, l'agriculteur coupable de mauvais traitements n'a plus de bétail.»

«Les personnes à qui la justice n'a pas donné raison tendent à s'en prendre à ceux qui prennent les décisions, c'est-à-dire les magistrats», constate Jean-Luc Mooser, également visé. A l'instar de Pascal Corminbœuf, le juge d'instruction fribourgeois ne pense pas porter plainte pour l'instant. Ce dernier indique cependant que «le jugement est souvent plus sévère pour un récidiviste». I